

Questions orales

Le premier ministre pourrait-il nous citer un exemple, dans toute l'histoire parlementaire, d'un parti qui présente 25 amendements à un projet de loi et est sérieusement décidé à l'adopter plutôt qu'à le détruire? Peut-il me donner un exemple?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il me semble que le député néo-démocrate d'Essex-Windsor avait présenté 70 amendements à la Loi sur Investissement Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Nous nous y étions opposés.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Vous abondez dans notre sens.

[Français]

LE PROJET DE LOI C-72—LA NATURE DES AMENDEMENTS DU
GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais revenir au projet de loi C-72 sur les langues officielles. Il semble que le nombre d'amendements qui seront proposés par le gouvernement à ce projet de loi est important, on parle de plus d'une vingtaine d'amendements.

Je voudrais demander au premier ministre de nous informer sur la nature des amendements en cause. Nous voulons nous assurer que ces amendements ne ramèneront pas le projet de loi à l'ère préhistorique . . .

Monsieur le Président, peut-être qu'en ramenant l'ordre vous pourriez me permettre de demander au premier ministre s'il veut nous informer sur la nature des amendements . . .

Une voix: . . . hors d'ordre!

M. Guilbault (Saint-Jacques): . . . ce n'est pas hors d'ordre. C'est le gouvernement qui va présenter des amendements, et la population canadienne a le droit de savoir la nature des amendements.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai pas les amendements devant moi, je ne les ai pas vus. Le projet de loi est devant le Comité parlementaire. Des amendements seront proposés, si je ne m'abuse, non seulement par certains députés de ce côté-ci de la Chambre, mais également de la part de l'Opposition officielle libérale, par le député d'Ottawa—Vanier.

Est-ce que je me trompe là-dessus? Eh bien, on verra!

Une voix: On verra!

M. Mulroney: Il nous dit qu'on verra. Est-ce qu'on peut prendre pour acquis que l'honorable député d'Ottawa—Vanier est en train d'exercer son devoir de député, ici, à la Chambre, comme les autres députés sont en train de le faire?

Ce qui me surprend là-dedans, c'est que son collègue qui est juste à côté de lui ne savait pas qu'il présentait des amendements.

LES CONSÉQUENCES DES AMENDEMENTS QUI SERONT
APPORTÉS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais demander au premier ministre de sortir du domaine de la stupidité et de nous dire carrément quelle est la

nature des amendements, pas que «Joe Blow», mais que son gouvernement désire apporter au projet de loi sur les langues officielles.

Tout au moins, pourrait-il nous garantir, et c'est là la question que je lui pose, que la pléthore d'amendements que son gouvernement va apporter ne changera en rien les aspects fondamentaux du projet de loi C-72?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'aime pas «Joe Blow», mais moi, je le trouve fort sympathique. Qu'est-ce que vous voulez, le député me parle des amendements. Je ne les ai pas vus. Ils seront présentés en temps opportun, comme les amendements du député d'Ottawa—Vanier.

J'ai mentionné à plusieurs occasions, et je le répète aujourd'hui: Le projet de loi est important, les principes renfermés dans le projet de loi seront protégés, l'intégrité de la législation va de l'avant, et j'espère qu'avec l'aide du député de Montréal, on sera en mesure de faire avancer davantage cette cause importante du bilinguisme au Canada, mais dans un esprit dégagé de toute «partisanerie» et sur un terrain plus noble que celui que suggère l'honorable député.

* * *

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS—LES LOIS PROVINCIALES DU TRAVAIL

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Ken Harrigan, président de Ford Canada, a encensé le ministre et félicité le gouvernement à propos de l'Accord de libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Shields: Bob White doit être au bout du fil.

M. Blackburn (Brant): Calmez-vous!

M. Murphy: La raison saute aux yeux, car M. Harrigan s'était dit inquiet des lois provinciales concernant les heures supplémentaires, les pensions, les accidents de travail et la sécurité au travail. N'est-il pas vrai que M. Harrigan appuie l'initiative commerciale parce qu'elle lui permettra de contourner les lois provinciales qui protègent les travailleurs canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis n'a absolument rien à voir avec les lois provinciales, que celles-ci portent sur l'indemnisation des travailleurs accidentés ou tout autre programme qu'il a mentionné. L'accord ne peut nuire non plus aux programmes de sécurité sociale ou de développement régional. Le député et tous ceux de l'opposition officielle qui colportent pareilles faussetés ont bien de la chance de ne pas être faits de bois comme Pinocchio, car ils auraient une mauvaise surprise.